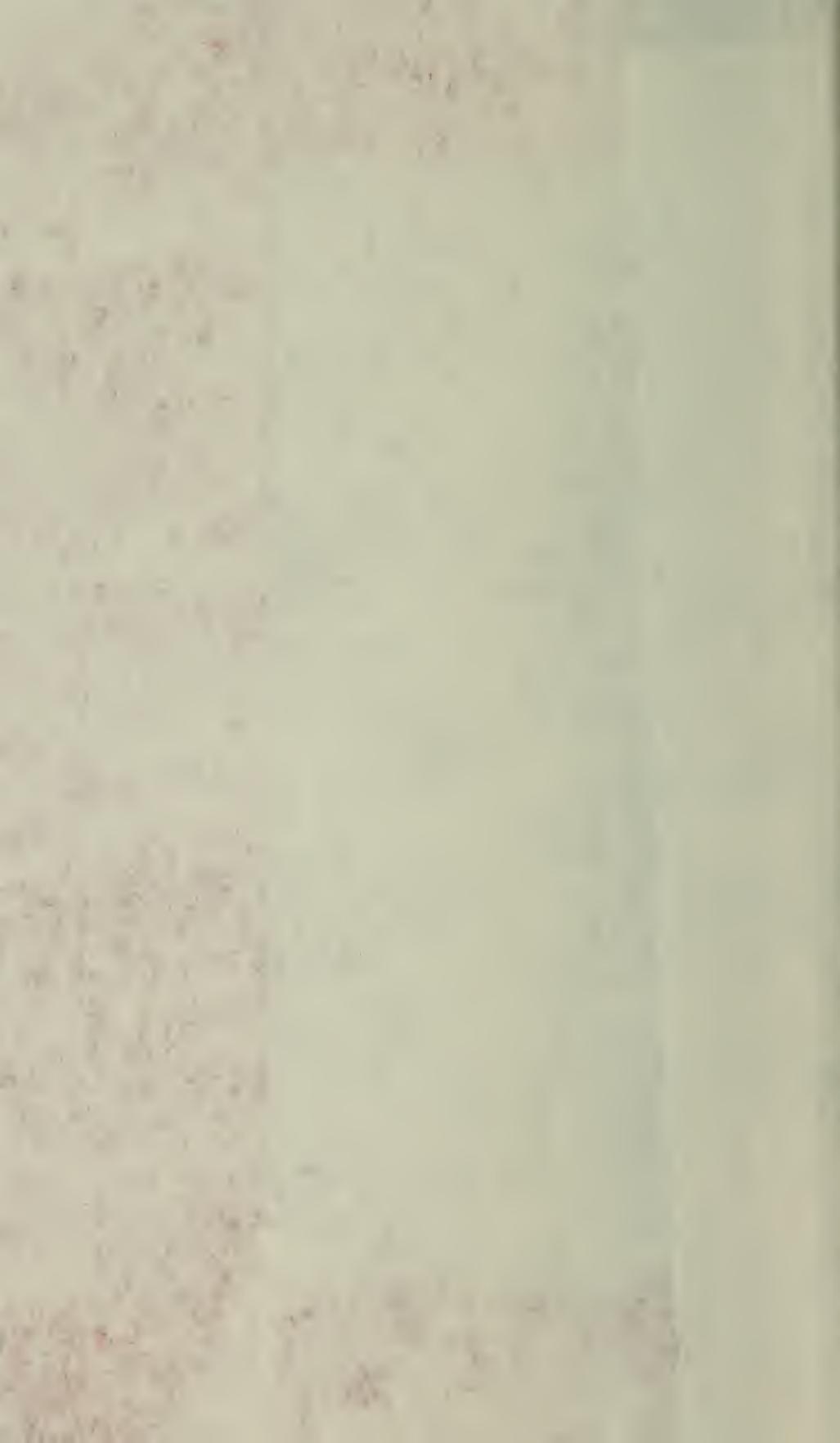


LP
F5012
1831
A16G



W. W. W.

S

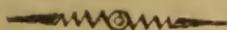




ABRÉGÉ
DE LA
GÉOGRAPHIE
DU
CANADA.



A L'USAGE
DES ÉCOLES DE CETTE PROVINCE.



Montreal :

IMPRIMÉ PAR LUDGER DUVERNAY,

ET SE VEND A LA LIBRAIRIE D'É. R. FABRE & CIE.

.....
1831.

LP

RS012

1831

A16C

GÉOGRAPHIE

D U

CANADA.

INTRODUCTION.

SIL est vrai que la première étude de l'homme soit celle de son pays, cette vérité nous est particulièrement applicable, puisque nous habitons une des plus belles Contrées du Nouveau-Monde. Le vieux continent nous enviera toujours les beautés sans nombre que nous offre notre sol. La grandeur de nos Lacs, la majesté de nos Fleuves, la hauteur et la beauté de nos Chûtes et de nos Cascades, le silence magique de nos antiques Forêts, la fertilité de nos Campagnes font l'admiration de tous les voyageurs instruits de la *vielle* Europe. A ces avantages, nous pouvons en ajouter d'un autre genre : le chef-d'œuvre de notre constitution modelée sur celle de la mère-patrie, la sagesse et la douceur de nos lois civiles et criminelles, qui rendent le Canadien si tranquille et si paisible, et lui donnent cette liberté qui n'est pas la licence,

la variété et l'utilité des productions du sol et l'activité du commerce, tout cela réuni ne doit-il pas nous faire convenir qu'il est difficile de citer un peuple plus heureux que celui dont nous avons le bonheur de faire partie? Mais pour mieux apprécier ces avantages, nous allons donner la Géographie du Canada d'une manière assez détaillée, en donnant en même temps une idée de sa constitution, et de son gouvernement actuel. Nous parlerons aussi de sa découverte, de sa position politique pendant qu'il fut Colonie Française, de ses productions et de son commerce.

DU CANADA.

POSSESSIONS ANGLAISES DANS

l'Amérique du Nord.

LES possessions Anglaises dans l'Amérique du Nord sont, 1°. Le Canada, anciennement appelé la Nouvelle France; 2°. La Nouvelle-Bretagne, plus connue sous le nom de Labrador ou Baie d'Hudson; 3°. La Nouvelle-Ecosse, ou l'Acadie; 4°. Le Nouveau-Brunswick; 5°. Enfin, les îles de Terre-Neuve, du Cap Breton, de St. Jean ou île du Prince-Edouard, les Lucayes, la Bermude, la Jamaïque et quelques autres. Mais le Canada est la plus importante des

Colonies Anglaises dans le nouveau-continent, parce que le sol y est beaucoup meilleur que dans les autres, et la population plus nombreuse.

Découverte du Canada.

C'EST en 1534 que Jacques Cartier, Navigateur Français, pénétra jusqu'au Golfe St.-Laurent. L'année suivante, il remonta le fleuve jusqu'à un endroit qu'il appela Ste. Croix, en considération d'une croix de bois qu'il érigea, portant cette inscription : " Ici règne François, par la Grâce de Dieu, Roi des Français."

Bornes du Canada.

Le Canada est borné au Nord par la Nouvelle-Bretagne, à l'Est par le Golfe St.-Laurent, au Sud par la Nouvelle-Ecosse et les Etats-Unis, et à l'Ouest par les Pays Sauvages.

La ligne qui sépare le Canada des Etats-Unis, part du Grand-Portage sur le Lac Supérieur, passe au milieu des grands Lacs et du Fleuve St.-Laurent, jusqu'au 45°. de latitude ; d'où suivant cette direction, elle se poursuit jusqu'à la Rivière de Connecticut, et de là suit les hauteurs qui partagent les eaux qui se déchargent dans le Fleuve St.-

Laurent d'un côté, et dans l'Atlantique de l'autre, jusqu'à ce qu'elle atteigne, en plein Nord, la Rivière Ste.-Croix, qui divise les Etats-Unis d'avec le Nouveau-Brunswick.

Lacs, Fleuves et Rivières du Canada.

LE Lac Supérieur est le plus grand Lac, non seulement du Canada, mais encore de l'ancien et du nouveau continent; c'est un amas d'eau douce de 475 lieues de circuit. Vers le Sud-Est, suivent les Lacs Huron, Michigan, Erié et Ontario. L'Erié avant de se décharger dans l'Ontario, par la Rivière de Niagara, forme la célèbre Chûte du même nom: sa hauteur est de 140 ou 150 pieds; la cataracte se divise en deux branches, et se courbe en fer à cheval. Entre les deux Chûtes se trouve une île creusée en dessous. Au moment de la Chûte, dit Chateaubriand, c'est moins un Fleuve qu'une Mer; le torrent se presse à la bouche d'un gouffre, et l'onde frappant le roc, rejaillit en bouillons d'écume. C'est de l'Ontario que sort le St.-Laurent, qui forme dans son cours les Lacs St.-François et St.-Pierre.

Outre le Fleuve St.-Laurent, un des plus beaux Fleuves du Monde, qui a environ 900 miles de long,* et quelquefois 6 à 7 lieues

* Si on considère le Lac Ontario comme sa source.

de large et même 30 à son embouchure, on trouve encore du côté du Nord, I°. La Rivière des Outaouais, qui sort du Lac Témiscaming et se décharge dans le Fleuve St.-Laurent, par trois branches différentes; 1°. Une entre Vaudreuil et l'île de Montréal; 2°. Une autre entre l'île Jésus et l'île de Montréal: 3°. Enfin le chenail entre l'île Jésus et la Seigneurie des Mille-îles et de Terrebonne sur le continent. Il se réunit au chenail du Sud, au bout de l'île Jésus, à une très-petite distance du Fleuve St.-Laurent, dans lequel l'un et l'autre vont perdre leurs eaux. II°. La Rivière de l'Assomption. III°. La Rivière de Saint-Maurice. IV°. Celle de Batiscan, dans le District des Trois-Rivières. V°. La Rivière Ste.-Anne. VI°. La Rivière de Jacques Cartier. VII°. La Petite Rivière St.-Charles, à l'Ouest de Québec. VIII°. La Rivière Montmorency, à trois lieues de Québec; à son embouchure, ses eaux tombent perpendiculairement de plus de 200 pieds, et forment la belle Chûte de Montmorency. IX°. La Rivière Ste.-Anne, dans la côte de Beaupré; elle tire sa source des Montagnes et présente dans son cours plusieurs Chûtes vraiment curieuses. X°. La Rivière Saguenay, Rivière très-considérable et très-profonde.

Au Sud du Fleuve St.-Laurent, les prin-

cipales Rivières sont: 1°. La Rivière Chambly ou Richelieu, qui sort du Lac Champlain et se décharge dans le St.-Laurent, à Sorel; 2°. La Rivière Yamaska, qui prend sa source au Sud-Est, arrose plusieurs Townships et Seigneuries, et vient se décharger dans le Lac St.-Pierre; 3°. La Rivière St.-François dans le District des Trois-Rivières; 4°. La Rivière de Nicolet, qui se partage en deux branches et forme une espece de presqu'île; 5°. La Rivière de Bécancour, qui prend sa source très à l'Est, et se décharge par deux canaux différents dans le St. Laurent, à Bécancour; 6°. La Rivière des Chaudières, qui prend sa source dans le Lac Mégantic, près de la hauteur des terres: après avoir traversé divers Townships, et les Paroisses de St.-François, St.-Joseph et Ste.-Marie, elle sépare la Paroisse St-Nicolas de la Pointe Lévi et mêle ses eaux à celles du St.-Laurent, à environ deux lieues au-dessus de l'Eglise de la Pointe Lévi. A quelque distance de son embouchure, ses eaux tombent d'une hauteur considérable sur un roc taillé perpendiculairement et forment la superbe Chûte des Chaudieres, ainsi nommée par rapport à un grand nombre de Chaudières très-curieuses creusées par la nature. dans le lit et sur les bords de la Rivière au-dessus de la Chûte. 7°. Enfin, la Rivière du

Sud et la Rivière-Ouelle, moins considérables que les précédentes, mais néanmoins dignes d'être notées, sont situées dans la Côte du Sud du District de Québec.

Iles du Canada.

IL y a un grand nombre d'îles tant dans les Lacs que dans les Rivières du Canada, le Fleuve St.-Laurent en est parsemé, surtout à son embouchure, ce qui fait que la navigation y est très-difficile. Presque toutes ces îles sont très-petites et plusieurs sont inhabitables. 6

Entre les îles qui se trouvent dans le Canada, les suivantes méritent d'être notées: 1°. L'île aux Coudres. 2°. L'île d'Orléans, à deux lieues de Québec; elle comprend cinq Paroisses; 3°. L'île Montréal, qui comprend la Ville du même nom, et neuf Paroisses outre celle qui se forme de la Ville et des environs; 4°. L'île Jésus, formée par la Rivière des Prairies et celle des Mille-îles, que nous avons vues n'être que deux différentes branches de la Rivière des Outaouais. L'île Jésus contient quatre Paroisses, et appartient au Séminaire de Québec; 5°. L'île Perrot, dans le Fleuve St.-Laurent; 6°. L'île Bizarre, dans la Rivière des Outaouais; 7°. L'île-aux-Noix, dans la Rivière Richelieu,

à peu de distance du Lac Champlain. On y remarque des fortifications et de beaux bâtimens militaires.

Division du Canada.

LE Canada, par l'acte de 1791, fut divisé en deux Provinces, l'une appelée le *Haut*, et l'autre le *Bas-Canada*. La ligne qui les sépare commence à une borne placée sur la rive Nord du Lac St.-François, près de la Pointe au Baudet, sur le Fleuve St.-Laurent, d'où elle se prolonge jusqu'à la Rivière des Outaouais, et continue jusqu'à sa source dans le Lac Télégraphique, et delà se porte jusqu'aux Lignes du territoire de la Baie d'Hudson.

Du Haut-Canada

LE Haut-Canada est une terre très fertile, dont la population a croît considérablement. On élève présent le nombre de ses habitans à 200,000 âmes. Son Gouvernement est le même que celui du Bas-Canada, et a été établi par le même acte, cependant, le Conseil Exécutif n'y est présidé que par un Lieutenant-Gouverneur, qui relève du Gouverneur ou Administrateur du Bas Canada.

Par une ordonnance de feu Sa Majesté George IV, tous les délits commis dans les

pays au delà du Haut-Canada, et qui peuvent être regardés comme réservés pour l'usage des Sauvages, sont de la juridiction du Haut-Canada.

Villes et Chefs-lieux du Haut-Canada.

1°. Cornwall, sur le St Laurent; 2°. Town, à l'embouchure du Rideau dans la Rivière des Outaouais; 3°. Perth, sur la rive nord du Rideau; 4°. Kingston, à environ 60 lieues de Montréal, c'est une place où il a été fait quelques fortifications durant la dernière guerre; 5°. Queenston, sur la rivière Niagara; 6°. York, Siège du Gouvernement, à environ 47 lieues de Kingston; 7°. Le Fort Erié, qui n'est éloigné de York que d'environ 9 lieues; 8°. Malden, connu sous le nom de Détroit, à 77 lieues du Fort Erié.

Du Bas-Canada.

LE Bas-Canada est beaucoup plus peuplé que le Haut-Canada; on porte sa population à environ 500,000 âmes, sans y comprendre les Sauvages; et depuis le dernier recensement ce nombre doit être considérablement augmenté. De cette population, les neuf dixièmes sont Canadiens, issus de Français; le reste est composé d'émigrés Britanniques et de leurs descendants et d'Américains, &c.—Tous ces derniers appartiennent généralement à

différentes sectes de religion, et sont connus sous deux principales dénominations : 1°. Celle de Protestans ; ils appartiennent spécialement à l'Eglise Anglicane ; 2°. Celle de Presbyteriens ; ces derniers n'ont point d'Evêques, et paraissent indépendants les uns des autres. Pour les Canadiens d'origine Française, ils sont tous Catholiques.

Division du Bas-Canada.

LE Bas-Canada se divise en 5 Districts, et se sous-divise ensuite en 40 Comtés, d'après un acte fait en 1829 et sanctionné la même année par Sa Majesté Britannique.

Les 5 Districts sont : 1°. Le District de Québec, 2°. Celui de Montréal, 3°. Celui des Trois-Rivières, 4°. Celui de Gaspé, 5°. Enfin, celui de St.-François.

Les Comtés peuvent se diviser en Comtés du Nord, et en Comtés du Sud, selon qu'ils sont situés au côté du Nord ou au côté du Sud du St.-Laurent ; 25 sont au côté Sud de ce Fleuve, et 15 au côté Nord.

Les Comtés du Nord, sont les Comtés,

- | | |
|--------------------------------------|---------------------|
| 1.—De Vaudreuil, | 8.—De Berthier, |
| 2.—Des Outaouais, | 9.—De St.-Maurice, |
| 3.—Du Lac des Deux }
Montagnes, } | 10.—De Champlain, |
| 4.—De Terrebonne, | 11.—De Port-neuf, |
| 5.—De Lachenaie, | 12.—De Québec, |
| 6.—De l'Assomption, | 13.—De Montmorency, |
| 7.—De Montréal, | 14.—De Saguenay. |

15°. D'Orléans ; celui-ci comprend l'île du même nom, et celles qui lui sont voisines, au milieu du St.-Laurent.

Les Comtés du Sud, sont les Comtés,

- | | |
|---------------------|-----------------------|
| 1.—De Gaspé, | 14.—De Sherbrooke, |
| 2.—De Bonaventure. | 15.—De Stanstead, |
| 3.—De Rimouski, | 16.—De Missiskoui, |
| 4.—De Kamouraska, | 17.—De Shefford, |
| 5.—De l'Islet, | 18.—De Richelieu, |
| 6.—De Belle-Chasse, | 19.—De St.-Hyacinthe, |
| 7.—De Dorchester, | 20.—De Rouville, |
| 8.—De la Beauce, | 21.—De Verchères, |
| 9.—De Mégantic, | 22.—De Chambly, |
| 10.—De Lotbinière, | 23.—De Laprairie, |
| 11.—De Nicolet, | 24.—De l'Acadie, |
| 12.—D'Yamaska, | 25.—De Beauharnois. |
| 13.—De Drummond, | |

*Villes, Bourgs et autres Places du
Bas-Canada.*

LES Villes du Canada sont : 1°. Québec, Capitale des Possessions Britanniques dans l'Amérique du Nord, Ville fortifiée par la nature et par l'art et réputée une des premières forteresses du monde. 2°. Montréal, Ville commerçante et située à 60 lieues de Québec, aussi sur la Rive Nord du St.-Laurent; cette Ville est l'entrepôt d'un grand commerce, qui promet de devenir de plus en plus considérable à mesure que les établissemens s'étendront dans les Townships du Haut-Canada. 3°. La Ville des Trois-

Rivières, à demi-distance entre Québec & Montréal; elle est peu considérable et ne le sera jamais guère plus, parce que le District où elle est située a peu d'étendue et un mauvais sol. 4°. Sorel est un Bourg situé à l'embouchure de la Rivière Chambly, à 15 lieues de Montreal. Il doit au Prince William Henry d'avoir été mis au nombre des Villes, et d'avoir le droit d'y lire un représentant. 5°. Berthier est autre Bourg assez considérable, vis-à-vis Sorel. 6°. L'Assomption, très-joli Bourg, dans le Comté du même nom, à 7 lieues de Montréal. 7°. Terrebonne, aussi à 8 lieues de Montréal, dans le Comté du même nom. 8°. St.-Eustache, dans le Comté du Lac de Deux Montagnes. 9°. Laprairie, Bourg considérable dans le Comté du même nom, à environ 2½ lieues de Montréal. 10°. St.-Jean, près du Lac Champlain, à 6 lieues de Laprairie; c'est l'entrepôt d'une partie du commerce qui se fait entre le Bas-Canada et les Etats-Unis. 11°. Chambly, situé sur la Rivière et dans le Comté du même nom, à 5 lieues de Montréal on y voit encore un Fort bâti en 1711 par les Français. Durant la dernière guerre et depuis on y a construit des Casernes et autres bâtimens militaires. 12°. Boucherville, assez joli Bourg dans le Comté de Chambly, sur la Rive Sud du St.-Laurent.

à 3 lieues de Montréal. 13°. St.-Hyacinthe, dans le Comté du même nom, à environ 14 lieues de Montréal. 14°. Nicolet, situé dans le Comté du même nom et le District des Trois-Rivières.

Outre ces diverses places, il est un assez grand nombre d'autres Villages, situés près des églises des différentes Paroisses dans chaque District. Dans celui de Québec, on note le Village de St.-Thomas, à 11 lieues de Québec : ce village est joliment situé et fort intéressant.

On compte de plus cinq principaux Villages Sauvages : 1°. Celui de Lorette, près de Québec. 2°. Celui du Sault St.-Louis, dans le Comté de Laprairie. 3°. Celui de St.-Régis, dans lequel passe la ligne qui sépare le Canada des Etats-Unis. 4°. Celui du Lac des Deux Montagnes, dans le Comté du même nom. 5°. Enfin, celui de St.-François (ou des Abénakis) dans le District des Trois-Rivières.

Dans le District de Gaspé, les Chefs-lieux sont Douglstown, Ristigouche, Carleton et Bonaventure.

Etablissemens d'Education en Canada.

PARMI les principaux établissemens pour éducation dans le Bas-Canada, on remarque : 1°. Le Collège de Québec ; 2°. Celui

de Montréal ; 3. Celui de Nicolet ; 4°. Celui de St.-Hyacinthe ; 5°. Celui de Chambly ; 6°. Celui de Ste.-Anne.

Par les bienfaits de la Législature, l'éducation se répand tous les jours de plus en plus dans le Bas-Canada, et il s'élève en plusieurs autres endroits d'excellents établissemens pour cette fin.

L'éducation des filles n'a pas été négligée dans le Bas-Canada : au contraire on s'est toujours appliqué à leur en donner une assez étendue et chrétienne. Ce grand bien est dû surtout à l'institut religieux des Dames de la Congrégation, qui, outre leurs maisons des villes, en ont beaucoup dans différentes paroisses. On remarque aussi dans divers endroits d'autres établissemens pour l'éducation des Demoiselles, tenus par des personnes très-respectables. Il ne faudrait pas oublier les Dames Ursulines, qui donnent aussi leurs soins à l'éducation des filles.

Productions et Commerce du Canada.

Le Canada fournit en abondance toutes sortes de grains, d'excellents fruits, des légumes et autres productions nécessaires à la nourriture de ses habitans : ses rivières et ses lacs sont très poissonneux. Dans le District de Gaspé il se fait une pêche très

avantageuse, qui fournit pour l'exportation une très grande quantité d'huitres et de poissons.

Les articles que le Canada échange contre les marchandises qu'il reçoit de l'Angleterre, sont principalement le bois de construction, le bled, les pelleteries et la potasse.

L'exportation du bled est précaire, et presque nulle, lorsque les récoltes de l'Europe sont abondantes; la potasse diminuera, à mesure que le bois deviendra rare: rien donc de plus important de ce côté pour les Canadiens, que d'améliorer leurs manufactures et d'en créer de nouvelles, afin de pouvoir un jour se passer de celles de l'Europe.

Les manufactures de potasse et de cuir, ont fait quelques progrès. Les agriculteurs fabriquent pour leur propre usage une assez grande quantité d'étoffes, de droguets, de flanelles et de toiles, qui sans être perfectionnées, sont d'une longue durée et épargnent beaucoup leurs deniers. Ces espèces de manufactures de famille sont plus répandues dans le District de Québec que dans les autres.

Le fer se travaille en plusieurs endroits, mais c'est surtout près des Trois-Rivières que l'on en trouve la principale manufacture. La mine y est très abondante et con-

tient une excellente qualité de fer. Les poëles qu'on y fait sont d'un beau poli, et ne le cèdent en rien à ceux qui nous viennent d'Ecosse. On y fabrique aussi des mouvemens de moulin. On pourrait citer à Montréal plusieurs manufactures de poëles, de cardes, de cordes, &c.

Les manufactures de pelleteries sont très multipliées. Celles de savon sont plus perfectionnées. Il y a aussi quelques fabriques de tabac en poudre, et des brasseries où l'on fait de bonne bière, et où l'on distille du whisky.

*Position Politique du Canada, sous le
Gouvernement Français.*

APRES la découverte du Canada, les Français s'empressèrent peu de l'établir. Les forêts immenses qui le couvraient, la sévérité du climat et le manque de mines d'or et d'argent, le firent négliger jusqu'en 1603. A cette époque, le Sieur De Mons obtint le commerce exclusif du Canada, et y envoya le Sieur de Champlain, qui fit de nouvelles découvertes, et fonda Québec le 3 Juillet de l'année 1608.

En 1628 une compagnie de marchands, au nombre de 107, acquirent par patente royale le droit exclusif de commercer en Canada, et bientôt après se firent accorder

celui de propriété pour faire prospérer la nouvelle Colonie. L'année suivante, le Canada fut réuni au gouvernement de la Compagnie des Indes Orientales.

Le peu d'encouragement accordé aux nouveaux colons, la sévérité du climat, et plus que tout cela, l'opposition extrême des sauvages, qui ne virent pas sans inquiétude leurs nouveaux hôtes s'emparer de leurs terres, retardèrent de beaucoup le progrès de la colonie. Outre leurs guerres avec les sauvages, les Canadiens eurent encore à lutter contre les troupes Anglaises, et les milices de la Nouvelle Angleterre, autant de fois que la France et l'Angleterre furent en guerre.

En 1690, un amiral Anglais vint avec une armée pour s'emparer de Québec; mais ayant dépensé inutilement toutes ses munitions, il leva le siège.

En 1711, une autre armée Anglaise fit naufrage dans le bas du Golfe St. Laurent; il en périt une partie, et le reste s'en retourna.

Enfin, le 13 Septembre de l'année 1759, le général Wolfe, à la tête d'une armée de braves, parvint sur les hauteurs d'Abraham, et gagna sur le général Montcalm la fameuse bataille de Québec, qui décida du sort de toutes les possessions Françaises de l'Amérique du Nord. Cependant Montréal

et le reste de la province ne se soumirent que le 8 Septembre 1760. Le Roi de France, par le traité de 1763, céda enfin au Roi d'Angleterre tous ses droits sur l'Amérique du Nord.

Pendant que le Canada fut sous le régime Français, et qu'il eut une forme de gouvernement, il était sous les lois civiles et criminelles de France, et les intérêts généraux de la Province se réglaient dans un conseil supérieur établi à Québec par les Rois de France.

Position Politique du Canada sous le Gouvernement Britannique.

APRES la cession du Canada à l'Angleterre, les Anglais établirent d'abord un gouvernement militaire; mais ils le remplacèrent bientôt par un autre plus libéral, et consigné dans deux actes du parlement impérial, dont le 1er fut passé en 1774 et l'autre en 1791. Dans le 1er, l'Angleterre assure aux Canadiens l'exercice de leur religion, maintient les lois civiles en usage sous le gouvernement Français, et nous fait don de son code criminel, le plus beau présent qu'elle pût nous faire. Dans le 2e, le Canada est divisé en *Haut* et *Bas-Canada*: l'une et l'autre province a un conseil législatif et une chambre d'assemblée, qui de

concert avec le gouverneur, aidé d'un conseil exécutif, forment une législature modelée sur celle de la mère-patrie, et calculée pour faire notre bonheur.

Les conseillers législatifs sont nommés par le gouverneur avec l'approbation du Roi. Ils sont à vie, à moins qu'ils ne s'absentent pendant quatre années de la province, ou ne prêtent le serment d'allégeance à quelques puissances étrangères.

Les membres de la chambre d'assemblée sont nommés par la majorité des francs tenanciers de chaque comté, et dans les villes, par les propriétaires qui ont cinq livres sterlings de revenu et les locataires qui ne payent pas moins de dix livres pour leur loyer. Les comtés dont la population est de mille âmes, sont représentés par un membre, d'après un acte passé en 1829 et sanctionné par sa majesté. Ceux qui contiennent quatre mille âmes ont droit d'élire deux membres. Le comté qui a moins de mille habitans, doit se joindre, pour l'élection, au comté voisin dans lequel il y a le plus petit nombre d'âmes. Le comté de Québec envoie deux membres à la chambre, et la cité quatre; le bourg William Henry, un seul. La ville des Trois-Rivières doit envoyer deux membres; le comté de Montréal, deux et la cité quatre.

Le gouverneur doit assembler la législa-

ture au moins une fois en douze mois ; il peut l'appeler plus souvent, s'il le juge à propos pour le bien public.

Par un privilège accordé au gouverneur par l'acte de 1791, il peut dissoudre la chambre d'assemblée avant les quatre ans après lesquels doivent se renouveler les élections.

Lois qui régissent le Canada.

LES lois qui régissent le Canada sont : 1°. Les actes du parlement impérial relatifs aux colonies ; 2°. Les capitulations ou les traités ; 3°. Les lois et coutumes du Canada fondées principalement sur la coutume de Paris ; les édits des Rois de France et leurs autorités coloniales, et le droit romain. Il faut remarquer ici que les terres du Haut-Canada et des townships, sont tenues en franc et commun soccage : les autres sont soumises au régime féodal ; 4°. Le code criminel d'Angleterre, tel qu'il était en 1774, et tel qu'expliqué dans les actes subséquens ; 5°. Les ordonnances du conseil établi par l'acte de la législature provinciale depuis 1793.

Toutes ces lois s'exécutent au nom du Roi, sous la direction des gouverneurs, aidés du conseil exécutif, dont les membres sont nommés par eux avec commission sous bon plaisir.

Le gouverneur, les juges et les autres officiers civils sont payés par la province, et le superflu des revenus sont employés pour l'éducation, les chemins et autres améliorations publiques.

FIN.

